



Le 15 octobre 2018

Un an après la grève ...

Alors même que l'ensemble des points de l'accord de sortie de grève de novembre 2017 n'est toujours pas respecté, l'administration s'apprête à rogner un point acquis. Et il ne s'agit pas d'un détail !!! En effet, le **Tour de Service** est remis en question. Depuis novembre 2017, afin de pouvoir assurer le contrôle en route la nuit, les services TWR et APP ferment à 22h00 heure locale.

Afin de satisfaire les besoins d'une nouvelle compagnie désirant ouvrir une ligne sur Cayenne, ce qui en soit est une bonne chose, l'administration va tenter d'imposer l'ouverture des services TWR et APP jusqu'à 22h30. Seulement voilà, les contrôleurs de SOCA/SOOO sont déjà au taquet du taquet en terme de nombre d'heures travaillées. Consciente du problème, la Subdivision Exploitation qui ne recule devant rien trouve LA solution. La vacation de NUIT1 qui prend fin aujourd'hui à 06h00 loc se terminera dans le nouveau TDS à 05h30 !!!!! Je savais que ça allait vous faire rire...

... mais pas nous. Nous sommes plutôt matinaux en Guyane, mais pas à ce point. Je ne suis pas sûr que cela améliore beaucoup la sérénité déjà bien entamée des contrôleurs ainsi que la quiétude de leurs familles...

Mais ça n'est pas tout. Avec notre effectif dont les qualificatifs manquent pour le décrire, il suffit d'un malade pour que tout s'arrête, notamment la nuit ou seulement deux contrôleurs sont programmés. En effet, un contrôleur ne peut décemment pas rester éveillé toute la nuit, sans pause réglementaire ou physiologique. Devant cette évidence, en cas d'absence de l'un des deux contrôleurs, le second a été autorisé à poser une récupération étant donné que le plan de contingence est activé et que sa présence est donc tout à fait inutile. Et bien là aussi, la SE fait machine arrière et refuse la demande de récupération.

Alors trop, c'est trop. La section UNSA-ICNA appelle au boycott du CT exceptionnel du 16/10/2018 concernant le changement de TDS et la gestion des récupérations.

Notre site : www.icna.fr

Vos représentants locaux : soca@icna.fr